

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
19653

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Séjours sportifs, éducatifs et culturels pour les collégiens, volet été 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Jeunesse et Monsieur le délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport propose une opération à destination des collégiens du département : les séjours sportifs, éducatifs et culturels.

Ces séjours sont à destination des collégiens du département ayant peu l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière au cours de l'année.

Suite à l'appel à projets, un comité de sélection s'est tenu les 4 et 5 juillet 2018 et a retenu 15 associations proposant des projets innovants et culturels.

La finalité recherchée est de faire pratiquer, aux jeunes collégiens, des activités sportives, éducatives et culturelles diversifiées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

L'information de ces collégiens s'effectue par l'intermédiaire des équipes pédagogiques des collèges.

Cette opération est menée en partenariat avec des associations Loi 1901 compétentes et qualifiées dans ce domaine et intègre des séjours adaptés au public en situation de handicap.

Pour information, les tarifs acquittés par les familles à destination des associations organisatrices sont de 70 € par enfant pour les familles bénéficiaires d'une bourse ou de l'allocation de rentrée scolaire et 90 € par enfant pour les familles non bénéficiaires d'aide.

Le présent dispositif s'adresse à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat du département.

Ainsi, le présent rapport qui concerne les séjours d'été, vient en complément de la délibération n°66 de la CP du 14 décembre 2018, qui avait pour finalité de proposer dans un premier temps, le vote des aides du Département aux associations proposant des séjours hiver et printemps.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL